



Règlement RAID SAINT MARTIN

Candes-Saint-Martin (37) / Ligugé (86) - 21 et 22 juin 2019

Article 1 - Généralités

Le Raid Saint Martin est organisé par le Stade Poitevin Triathlon, dont le siège social est : 57, rue de la Ganterie 86000 Poitiers, en collaboration avec le Département de la Vienne.

Chaque concurrent déclare participer au Raid Saint Martin, se déroulant le vendredi 21 et samedi 22 juin 2019, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer.

Le raid comporte du canoë. Par le fait de s'inscrire, chaque équipier atteste de son aptitude à savoir nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

Le raid Saint Martin est organisé sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

Article 2 - Les épreuves

Équipes composées de 2, 3, 4 équipiers et pourront être masculines, féminines ou mixtes. Accessibles pour les personnes nées avant 2001 (inclus) soit junior FFTri.

Deux formules proposées :

- Raid XL 150 Km

Départ : CANDÉS SAINT-MARTIN le 21 juin 2019 à 17h00

Étape : MONTS-SUR-GUESNES (nuitée) le 22 juin 2019 départ 9h15

Arrivée : LIGUGÉ le 22 juin 2019 après-midi entre 17h00 et 19h00

- Raid 90 Km

Départ : MONTS-SUR-GUESNES le 22 juin 2019 à 9h30

Arrivée : LIGUGÉ le 22 juin 2019 entre 17h00 et 19h00

Le raid Saint Martin est composé d'un enchaînement d'épreuves avec : course pédestre, VTT, run & bike, canoë, tir. Il s'agit d'une course en relais d'équipes qui effectueront les épreuves par binôme. Le déplacement du matériel (VTT) et des concurrents sera à la charge de l'équipe.

L'itinéraire à suivre se fera de différentes manières :

- Suivi des bornes du chemin de Saint-Martin
- Suivi de fléchage sur certaines parties
- Course d'orientation photo
- Balises à pointer sur l'ensemble de la course pour attester le passage des équipes

Article 3 - Conditions de participation

Le raid est ouvert à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

L'utilisation du vélo à assistance électrique est formellement interdite.

Les licences valables sont :

- La licence FFTri
- Les licences compétitions FFCO, FFA, FFC, FFCK, UFOEP, FSGT à la condition que le visa médical « sport en compétition » figure sur la licence.

En dehors de ces cas mentionnés, les concurrents devront fournir : la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la course, soit entre le 23/06/2018 et le 23/06/2019.

Un modèle de certificat médical est disponible en téléchargement sur le site de l'évènement.

Article 4 - Conditions d'inscription

Informations pour inscriptions obligatoires en ligne sur <http://www.lavienne86.fr/925-raid-saint-martin-2019.htm>

Le nombre d'équipes est limité à 70 pour les deux raids.

Tarifification :

- 120 € par équipe pour le Raid 2 jours
- 10 € par personne le repas d'après course du vendredi soir (option)
- 80 € par équipe pour le Raid 1 jour
- Petit déjeuner offert

L'inscription sera validée lorsque les conditions suivantes seront respectées :

- Information de tous les participants
- Licence ou certificat médical à jour
- Pass compétition journée FFTri complété
- Paiement de l'épreuve effectué.

Tous les concurrents non licenciés FFTri compétition devront compléter un pass compétition journée FFTri (coût inclus dans l'inscription du raid). Ce pass donne un droit d'accès à cette compétition organisée sous l'égide de la Fédération et inclut une assurance responsabilité civile individuelle.

Attention, ce pass compétition n'est pas une assurance accident journée.

Article 5 - Sécurité

Les coureurs s'engagent à **respecter scrupuleusement le code de la route** pendant l'intégralité du raid.

Les participants du raid Saint Martin ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route.

Des signaleurs pourront être présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se confronter aux éventuelles injonctions des signaleurs.

L'organisation se réserve le droit de pénaliser et d'exclure une équipe qui ne respecterait pas le code de la route.

La possession d'un téléphone portable est obligatoire. Le numéro doit être communiqué à l'organisation.

Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents.

Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au point de contrôle le plus proche.

L'organisateur souscrira une assurance responsabilité civile, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou supprimer certaines sections.

Article 6 - Déroulement

Raid XL 150 Km

Le vendredi 21 juin 2019 : accueil et retrait des dossards à partir de 15h00 à Candes-Saint-Martin.

Départ à 17h00 pour un enchaînement de sections avec ravitaillement sur le parcours.

Arrivée à Monts-sur-Guesnes avec la mise à disposition de douches, d'un terrain pour le campement des participants et d'un espace pour le repas du soir.

Les ravitaillements personnels sont à la charge des concurrents.

Le samedi 22 juin 2019 : Petit déjeuner avec thé, café, pain, croissant offert par l'organisation.

Départ à 9h15 pour un enchaînement de sections avec ravitaillement sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, une liaison du parcours sera à parcourir en véhicule motorisé par l'ensemble des 4 équipiers.

Arrivée à Ligugé avec la mise à disposition de douches.

Raid L 90 Km

Le samedi 22 juin 2019 : accueil et retrait des dossards à partir de 8h00 à Monts-sur-Guesnes.

Départ à 9h30 pour un enchaînement de sections avec ravitaillement sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, une liaison du parcours sera à parcourir en véhicule motorisé par l'ensemble des 4 équipiers.

Arrivée à Ligugé avec la mise à disposition de douches.

Article 7 - Assistant relayeur

Lorsqu'un binôme évolue en course, le deuxième binôme se rendra à un point de relais communiqué par l'organisation.

Le déplacement s'effectue avec un véhicule personnel pouvant transporter le matériel (vélo, matériel de course,...) en toute sécurité. L'équipe sera responsable de son propre véhicule tout au long de la course, l'organisation n'est pas responsable en cas d'accident.

Un strict respect du code de la route est imposé.

Article 8 - Matériel obligatoire

- Un VTT en état pour chaque concurrent
- Casques et gants de VTT (aux normes)
- Nécessaire de réparation VTT
- Éclairage VTT avant et arrière + gilet fluo pour un binôme
- Pharmacie de premier secours avec compresses, bandes élastoplastes, couverture de survie
- Ravitaillement solide et liquide
- Un téléphone portable en état de marche

L'ensemble de ces éléments devront être présentés lors du retrait des dossards.

Article 9 - Classement et récompenses

Dans les deux formats, il y aura un classement pour les catégories suivantes :

- Hommes
- Femmes
- Mixtes (à partir d'une féminine dans l'équipe)

Pour être classé dans la catégorie mixte, la ou les féminines de l'équipe devront réaliser un nombre de sections définies par l'organisation suivant le format du raid.

Récompenses aux trois premières équipes de chaque format et dans chaque catégorie.

Pas de classement et de distinction pour les équipes de 2 ou 3 relayeurs.

Article 10 - Respect de l'environnement

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours. Des poubelles seront mises à votre disposition sur les ravitaillements et sur l'aire d'arrivée.

La pérennité d'organisation de manifestation de pleine nature dépend du comportement de tous.

Article 11 - Droit à l'image

En participant au raid les concurrents autorisent l'organisation à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre du raid, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion par tous les moyens connus à ce jour.

Conformément aux dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur la liste des inscrits doivent nous en informer par écrit.

Article 12 - Utilisation de photographies

Les concurrents s'engagent à laisser libre de droits l'utilisation des photos réalisées par l'organisateur pour diffusion sur les réseaux sociaux, site internet et dans le cadre d'une exposition.